

La mixité : pour quoi faire ?

Conférence-débat

Compte-rendu rédigé par Grazia Ceschi



La mixité sociale est une notion controversée : entre l'invitation faite aux député-e-s du type : « je vous invite vraiment à voter ce projet qui vous permettra ... de promouvoir la mixité que nous souhaitons tous » et l'affirmation de certains sociologues : « la plupart des gens ne souhaitent pas la mixité », la réflexion se décline sous de multiples facettes. Et plus simplement, que recouvre ce thème de « mixité sociale » dans les quartiers ? Pour quelle raison est-elle souhaitée par les politiciens de tous bords ? Est-elle en mesure de répondre aux espoirs des citoyens ?

Date : Conférence – débat ayant eu lieu mercredi 10 décembre 2014 à 20h00 à la Maison des associations (salle Carson), Genève, Suisse.

Modérateur : Félix Dalang, Association Ecoquartiers-Genève.

Conférenciers: Dr Matti Langel, statisticien et Dr Luca Pattaroni, sociologue.

Biographies :

Matti Langel, docteur en statistique, est actuellement statisticien à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) de la République et Canton de Genève. Expert de l'étude statistique des inégalités de revenu, il est l'auteur de la récente étude « Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève ».

Luca Pattaroni, docteur en sociologie, travaille actuellement en tant que Maître d'Enseignement et de Recherche au laboratoire de Sociologie Urbaine de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Ses recherches et publications portent sur les mouvements urbains et l'action collective (mouvement squat), l'habitat et les politiques urbaines.

Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève

Matti Langel

Lors de sa conférence, le Dr Langel nous a présenté les résultats d'une recherche statistique récente portant sur la mixité sociale dans le canton de Genève. Cette étude a été réalisée au sein de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) du Canton de Genève. L'objectif principal de l'étude était de quantifier et d'analyser comment différentes catégories de population se répartissent sur le territoire du canton. L'étude portait sur une analyse des données fiscales genevoises relatives aux personnes physiques, collectées par la Notification de Taxation (IBO) de 2009.

Pour le Dr Langel, la « mixité sociale » est, bien entendu, un concept multifactoriel qui peut se définir par rapport à de nombreux indicateurs tels que, par exemple, le style de vie, le revenu, la culture, la langue, la fonction sociale, ou la nationalité des personnes constituant un groupe déterminé. L'étude présentée ici opérationnalise néanmoins le concept de mixité sociale uniquement sous l'angle des revenus. A l'aide de cet indicateur fiscal, l'étude tente de répondre aux questions qui suivent :

- i. Les plus pauvres vivent-ils davantage « entre eux » que les plus riches ?
- ii. La « classe moyenne » s'établit-elle dans des zones particulières du canton ?
- iii. Quelles sont les zones les plus mixtes (ou au contraire les plus polarisées) du canton ?

Pour répondre à ces questions, le chercheur commence par calculer un « **revenu d'équivalence** » qui prend en compte la structure des ménages. Ce calcul permet de répartir la population du canton en 4 catégories de revenu d'équivalence définissant une distribution cantonale moyenne: (1) les bas revenus (20% de la population avec un revenu annuel inférieur à 34'275.- CHF/an) ; (2) les revenus moyens inférieurs (30% de la population ; de 34'276.- à 64'416.-) ; (3) les revenus moyens supérieurs (30% de la population ; de 64'417.- à 108'748.-) et (4) les revenus élevés (20% de la population avec un revenu annuel supérieur à 108'748.- CHF/an).

Les revenus d'équivalence de chaque zone du canton (*p. ex.*, une commune, un quartier, un sous-secteur) peuvent dès lors être comparés au revenu d'équivalence médian de tout le canton (défini plus haut). Les zones à forte mixité seront celles dans lesquelles la répartition des revenus est semblable à celle de l'ensemble du canton. Au contraire, les zones à faible mixité seront celles dans lesquelles certaines catégories de revenus seront largement sur- ou sous-représentées par rapport à la stratification cantonale moyenne.

Mixité sociale par commune

Une analyse de ces données par commune permet de constater diverses choses intéressantes. Premièrement, la mixité sociale n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire cantonal. Certaines communes présentent une plus faible mixité qui se distingue de celle décrite pour l'ensemble du canton (*p. ex.*, Vandoeuvre). D'autres communes semblent présenter une mixité plus grande, en tous points similaires à celle décrite pour tout le canton (*p. ex.*, Versoix). Deuxièmement, l'analyse par communes suggère que les communes « riches » sont aussi celles qui présentent un plus faible degré de mixité sociale. Troisièmement, d'un point de vue général, le canton est composé de nombreuses petites communes aisées à faible niveau de mixité. Au contraire, les communes urbaines, plus peuplées et à revenu médian inférieur, présentent un fort niveau de mixité sociale. Les communes de Versoix, Thônex, Grand-Saconnex, Carouge et Chêne-

Bourg sont les communes qui ressemblent le plus au seuil de mixité moyen du canton. Parmi les communes ayant un revenu médian inférieur à celui du canton, Vernier est la seule commune à ne pas avoir un fort niveau de mixité sociale. Pour plus de détails voir la Figure 1 ou le rapport complet disponible à l'adresse URL :

<http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2013/analyses/communications/an-cs-2013-47.pdf>.

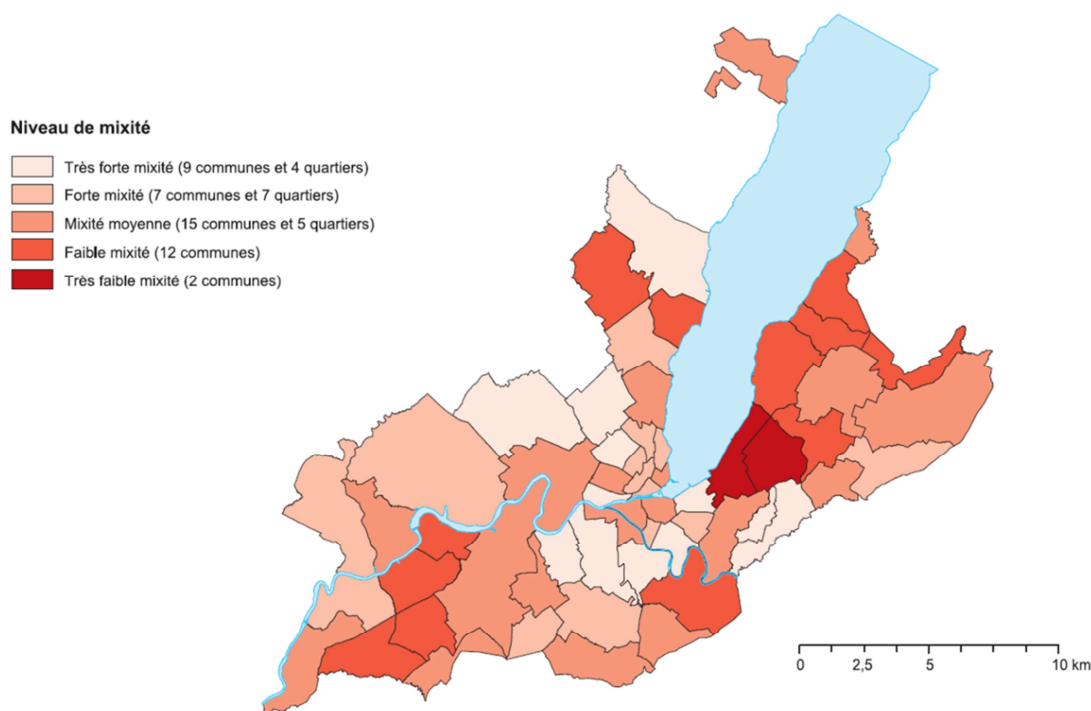


Figure 1 : Niveau de mixité sociale par commune.

Mixité sociale par sous-secteurs

Le canton de Genève peut être découpé en 475 sous-secteurs (découpage géographique plus fin que la commune, correspondant *grosso modo* à la notion de voisinage). Les données par sous-secteur indiquent que les communes présentant la plus faible mixité sociale ne comptent pas ou peu de sous-secteurs mixtes. Certaines communes parmi les plus mixtes peuvent néanmoins abriter des sous-secteurs à très faible mixité sociale, dits très polarisés (*p. ex.*, Thônex, Onex, Versoix, Carouge). En ville de Genève, 23 sous-secteurs (sur 111) sont à faible mixité sociale, dont 11 avec un revenu médian inférieur à la valeur cantonale. Vernier est composé de 29 sous-secteurs aux profils relativement différents (notamment 9 sous-secteurs peu mixtes à bas revenu, et 6 sous-secteurs fortement mixtes).

Conclusion

Vue l'absence de données comparables pour d'autres cantons ou pays, il n'est pas aisé d'apprécier le degré de mixité sociale du canton de Genève. Cependant, l'étude met en évidence une donnée intéressante relative au canton: *Genève présente très peu de zones fortement polarisées*, même à l'échelon du sous-secteur. Ainsi, par exemple, à Genève et en moyenne, une personne à bas revenus vit dans un sous-secteur comprenant, malgré tout, 16% de personnes à revenus élevés (et vice versa). Dans les deux communes aisées présentant la plus faible mixité sociale du canton (Vandœuvres et Cologny), un quart de la population a néanmoins un revenu inférieur à la médiane cantonale. Dans le sous-secteur à bas revenus, le moins mixte du canton (rte de Vernier – Pétroliers), le 12% de la population a malgré tout un revenu supérieur à la médiane cantonale. Les zones géographiques où la mixité est la plus faible sont le plus souvent des zones à revenu médian élevé. Les personnes à revenus élevés vivent davantage «entre elles» que les personnes à bas revenus. Les «classes moyennes» (60 % de la population genevoise) sont réparties de manière très uniforme sur tout le territoire cantonal. Ces exemples, permettent au conférencier d'illustrer son propos : le canton de Genève ne présente pas de zones à polarisation sociale extrême. Bien qu'à des degrés variables, un certain degré de mixité sociale reste garanti sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'informations, voir le rapport complet avec cartes et tableaux disponible en ligne à l'adresse : www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=20_04.

Mixité : De quoi ? Pourquoi ? A quelle échelle ?

Luca Pattaroni

Le conférencier souhaite proposer une vision critique du concept, quelque peu galvaudé, de mixité sociale. Pour ce faire, il pose trois questions qui traverseront son propos.

- (1) Comment définir et opérationnaliser la mixité sociale ?
- (2) Quelle est la fonction de la mixité sociale ? Quels en sont ses avantages et ses inconvénients ?
- (3) A quelle échelle faut-il envisager la mixité sociale ?

La mixité sociale : une multitude de définitions possibles

La mixité sociale peut être définie comme une *cohabitation pacifiée*, qui peut prendre des formes différentes suivant les contextes. Le degré de mixité sociale peut être mesuré à l'aide d'indicateurs multiples comme, par exemple, le revenu (voir conférence précédente). D'autres indicateurs doivent toutefois être considérés en complément à une description de la mixité sociale fondée sur le revenu. En effet, même un revenu comparable ne gommara pas toutes les différences sociales pouvant être observées entre individus. Ces distinctions ont trait à des facteurs identitaires tels que, pour n'en citer que quelques-uns, le style de vie, les normes, les valeurs socio-culturelles, les pratiques religieuses, les habitudes alimentaires, etc.

Malgré ce qui vient d'être dit, le revenu peut être considéré comme une ressource socio-économique critique pouvant contribuer à créer (à elle seule !) un certain degré de discrimination sociale. Par exemple, avoir de l'argent peut faciliter l'accès à des services (voir même à des privilèges) tel que l'utilisation de plus de mètres carrés d'habitation, ou l'accès à un service de sécurité renforcé. Or, si l'accès aux services de base tels que, sécurité, santé, éducation n'est pas garanti à tout le monde par la collectivité, mais doit être pris à charge par des fonds privés, alors il y a un risque d'observer l'avènement d'une certaine « ségrégation territoriale » corrélée au revenu. C'est le cas, par exemple, des processus de relégation des populations à faible revenu du centre des villes. Ces territoires, de plus en plus convoités et donc onéreux, se font progressivement récupérer par des groupes sociaux à plus fort pouvoir d'achat. Les habitants moins fortunés seront progressivement relégués vers des zones d'habitation moins convoitées telles que les régions péri-urbaines. Ce processus, dit de « gentrification », peut être considéré comme un processus de ségrégation économique. A une certaine échelle, ce processus contribue à la diminution de la mixité sociale.

Cependant, ce que nous pourrions qualifier de « problème de mixité sociale » peut, de fait, être conçu comme un « problème de justice environnementale » en lien avec la diminution des ressources économiques de certaines couches de la population par rapport à d'autres. Cette thèse est au cœur du « modèle de l'égalité complexe ». Ce modèle suggère que ce qui compte en termes de mixité sociale ce n'est pas tant le revenu, mais bien plus les ressources disponibles au niveau du

territoire. Si « pauvres » et « riches » peuvent avoir accès à des services minimaux équivalents (*p. ex.*, en termes de sécurité, d'éducation, etc.), alors la mixité sociale sera garantie indépendamment du revenu. Au contraire, si certains services de base ne vont pas (ou plus) être assurés à tout le monde, alors un processus de ségrégation par le revenu viendra pallier les limites de l'offre publique.

La mixité sociale : une rencontre avec l'altérité

Nous assistons actuellement à une valorisation explicite et implicite de la mixité sociale. Cependant, cette mixité s'articule facilement autour de l'idée d'une cohabitation « indifférente » avec un « Autre » relativement « homogénéisé ». Ainsi, par exemple, nous aimons l'idée de nous ouvrir à d'autres cultures, mais plus facilement par le biais de l'achat d'un plat turc dans un stand de nourriture ethnique à la fête de la musique que par le biais de l'accueil d'un activiste du PKK. Cette ouverture à une mixité culturelle homogénéisée et sécurisée s'observe au niveau de diverses solutions architecturales contemporaines qui tentent de « régler » la rencontre avec l'Autre. Cette réglementation de la rencontre veut réduire les risques et canaliser les dangers inhérents à une mixité sociale non homogénéisée. Ainsi, de nombreux efforts sont déployés afin de construire des stades où les fans des deux équipes ne se rencontrent jamais directement.

Il est possible que la construction d'une véritable mixité sociale soit corollaire à la construction d'un esprit démocratique. La démocratie sera le garant d'une mixité sociale authentique qui puisse nous permettre de dépasser la mixité organisée. Elle nous permettra de dépasser nos différences, de gérer les éventuels conflits issus de la rencontre avec l'Autre, et d'avancer vers le respect de l'altérité.

La mixité sociale : à quel niveau et pour quoi faire ?

Etant donné ce qui précède, est-il véritablement souhaitable de faire coïncider toutes nos différences afin de produire de la mixité sociale (homogénéisée et garantie) ? Faut-il augmenter le potentiel d'accueil de groupes différents, voire même incompatibles ? Ou, au contraire, faut-il favoriser l'expression de ces différences et de ces typologies spécifiques au sein de territoires clairement déterminés ?

Il est possible d'envisager que la promotion d'une mixité sociale généralisée puisse, de fait, contribuer à l'homogénéisation de l'ensemble du territoire. Ce processus d'homogénéisation par la mixité organisée pourrait contribuer à la disparition de quartiers aux caractéristiques uniques telles que, par exemple, le quartier des Grottes à Genève. Il est en effet possible d'imaginer que la diminution de la mixité à une échelle donnée (*p. ex.*, le secteur) puisse contribuer à préserver la spécificité de ce secteur. Cette préservation pourrait, à terme, permettre de préserver la mixité à une autre échelle (*p. ex.*, la ville, le pays). Paradoxalement, promouvoir l'existence de quartiers fortement polarisées (*p. ex.*, un quartier d'artistes, une zone agricole, etc.) favoriserait l'émergence d'autres formes de mixité sociale (*p. ex.*, entre quartiers polarisées mais complémentaires).

Dès lors, comment accepter (voire même comment encourager) un certain degré de « ségrégation » tout en augmentant la tolérance sociale et l'acceptation de l'altérité ? Il est possible que ce processus de « démocratisation » soit à construire sur une véritable politique de la « gestion des conflits sociaux ». Comme le disait Hannah Arendt, il n'y a pas de démocratie possible sans différence. Parfois, les zones de « ségrégation » (facilement pauvres et sous-équipées), peuvent devenir des véritables espaces d'imagination pour toute la collectivité, ce que le conférencier appelle « les friches du possible ».

Pour en savoir plus ...

Cogato Lanza E., Pattaroni L., Piraud M., Tirone B., De la différence urbain. Le quartier des Grottes/Genève, Genève, Metispresse.

Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, 2007, *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Éd. Le Seuil.

Pattaroni L., Rabinovich A., Kaufmann V. (dir.), 2009, *Habitat en devenir*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

Thomas M.-P., Pattaroni L., 2012, « Différenciation des aspirations résidentielles des familles de classes moyennes en Suisse : une approche par les modes de vie », *Espaces et Société*, 1 (148-149), 111-127.